

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	26 (1897)
Heft:	8
Rubrik:	Réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXVI^e ANNÉE

N^o 8.

AOUT 1897

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 8 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succurles.

SOMMAIRE : — *Réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation.* — *A propos de la méthode analytico-synthétique de dessin.* — *L'écriture droite.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Variétés scientifiques (suite et fin).* — *L'or et l'argent.*

RÉUNION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le 25^e Congrès annuel de la Société fribourgeoise d'éducation a eu lieu, à Châtel-Saint-Deuis, avec un plein succès. Le chef-lieu de la Veveyse s'était fait coquet pour recevoir ses hôtes, les instituteurs fribourgeois et les amis de l'éducation populaire chrétienne : drapeaux au vent, fanfare aux harmonies entraînantes, cortège superbe ; partout un air de gaieté et de bonne humeur, une animation inaccoutumée, qui transformait ses rues, d'ordinaire si paisibles. Tout cela n'était-il pas de nature à récompenser les membres de notre Société pédagogique que n'avait pas découragés l'orage matinal et le ciel boudeur !

Et puis, au-dessus de tout cela semblait planer la grande figure de l'apôtre béni de notre pays, du B. Pierre Canisius, ce modèle des éducateurs, dont notre canton va célébrer dignement le troisième Centenaire.

Ajoutons que cette fête, qui marquera dans les annales d'une Société dont l'existence remonte à un quart de siècle, a puisé dans une série de charmants épisodes un caractère à part, qui fait de notre réunion de Châtel, sinon la plus nombreuse, du moins la mieux réussie.

Environ 300 sociétaires avait répondu à l'appel du Comité directeur. On remarquait à leur tête, M. G. Python, l'infatigable et dévoué directeur de l'Instruction publique; MM. les inspecteurs de nos divers districts; MM. les préfets de la Veveyse, de la Glâne, de la Gruyère et de la Broye; le clergé de Châtel et de la Veveyse presque au complet et un grand nombre de révérends ecclésiastiques venus de plus loin; enfin, plus de 200 instituteurs et institutrices et bon nombre de magistrats, députés et amis de l'école fribourgeoise. Nos amis du Valais se sont fait représenter par M. le directeur des écoles de Monthey et par M. Cornuz, instituteur.

Après un office de *Requiem* célébré par M. le rév. curé de Châtel et dont les chants ont été remarquablement exécutés par les instituteurs veveysans, les participants ont pu jouir d'une gracieuse petite scène, donnée par les enfants de Châtel, en l'honneur de Messieurs les régents. Nous n'essayerons pas de redire l'émotion des auditeurs quand, à la suite d'un dialogue entre deux petits écoliers qui célébraient en termes parfois piquants les mérites du corps enseignant, tout un chœur de voix fraîches et pures souhaita la bienvenue aux congressistes. L'allocution du dévoué président de la Société d'Education, répondant à ces chers enfants en termes si émus, si élevés, fut soulignée par les bravos enthousiastes de l'assistance. Un instant après, la séance pédagogique fut ouverte sous la présidence de M. l'inspecteur Gapany, à l'Hôtel de la Croix d'Or, par un discours de bienvenue, que M. le préfet Oberson prononça au nom de Châtel et du district de la Veveyse. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici cette magnifique allocution et nous renonçons à en faire un résumé, qui ne saurait en donner une idée suffisante.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de Sa Grandeur Monseigneur notre Evêque, et d'un télégramme adressé à Sa Sainteté Léon XIII, etc.

ÉVÈCHÉ

Fribourg, le 14 juillet, 1897.

DE

LAUSANNE ET GENÈVE

Fribourg (Suisse)

XXX

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu m'informer du jour de la réunion générale de la Société fribourgeoise d'éducation.

A cette indication, vous avez ajouté l'aimable invitation de participer à cette réunion, qui, cette année, aura un caractère particulier de solennité, puisqu'on y célèbre le 25^{me} anniversaire de la fondation de la Société.

Je regrette que des circonstances particulières ne me permettent pas d'assister à cette réunion.

Il m'eût été très agréable d'adresser mes félicitations à la Société, qui, à travers bien des difficultés et au prix de bien des sacrifices, a fourni une carrière déjà longue et en somme toujours bienfaisante, et de m'unir à tous ses membres pour rendre grâces à Dieu qui l'a couverte de sa protection et l'a soutenue de son appui constant.

Je vous prie, Monsieur le Président, de redire mes regrets à l'honorable assemblée, et d'assurer la Société de ma plus vive sympathie et de mes plus fraternels encouragements.

A Monsieur le Président de la Société fribourgeoise d'éducation à Châtel-Saint-Denis.

On l'a souvent répété : Belle et grande est la mission de l'instituteur; mais une grande responsabilité lui incombe, car il a à instruire et à former ceux qui, plus tard, doivent être des hommes, utiles à la famille qui les a vus naître et utiles à la Société dans laquelle ils sont appelés à vivre. Il y a là des intérêts temporels qui sont en jeu ; il y a surtout les intérêts moraux et religieux qui sont à garantir.

Or, la science est vaine, souvent même dangereuse, lorsqu'elle est sans la vertu.

On a constaté (et avec justice) les grands progrès accomplis dans l'instruction ; mais une autre question a été souvent posée : L'éducation a-t-elle suivi la même progression ? On n'a pu donner une réponse affirmative.

Je sais, Monsieur le Président, les principes sur lesquels se base la Société fribourgeoise d'éducation, et je suis rassuré ; mais il n'en est pas moins opportun de rappeler que l'instituteur doit aussi être éducateur, et qu'il doit le montrer et par la réserve dans ses paroles, et par la bonne tenue dans ses mouvements extérieurs.

Il faut que par le dévouement dont chaque jour il donnera des preuves, il entraîne ses élèves et provoque le concours efficace des parents. Par sa fidélité à la religion, par l'esprit d'ordre qu'il manifestera, par le travail scrupuleusement accompli, par la tempérance pratiquée et par sa moralité éprouvée, non seulement il fermera la bouche à l'adversaire qui voudrait l'inculper, mais pour ses élèves il sera l'exemplaire vivant qu'ils finiront par reproduire et qu'ils aimeront à reproduire dans la manière de dire et surtout dans la manière de faire, et par l'honneur qui les entourera et par l'estime qui les accompagnera, même dès ici-bas, ils auront part à la récompense promise à ceux qui en auront beaucoup instruit en leur donnant la connaissance de la vérité, en les formant à la pratique de la vertu.

C'est le vœu que je renouvelle pour tous les membres de la Société, en priant le divin Sauveur, qui a tant aimé l'enfance et la jeunesse, de bénir votre réunion, et de la rendre aussi avantageuse pour les maîtres que fructueuse pour les élèves qui leur sont confiés

† JOSEPH,
Evêque de Lausanne et Genève

La lettre de Monseigneur fut salué par les applaudissements de l'assistance qui se leva pour marquer sa soumission au vénéré pontife du diocèse.

Le R. P. Coconnier, Dominicain, professeur à la Faculté de théologie de l'Université, a bien voulu écrire à M. l'inspecteur Gapany que, « empêché par ses obligations professorales d'assister à l'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation, il priait M. le président d'agréer ses excuses et l'expression de son respect, avec tous ses meilleurs vœux pour le succès de l'importante réunion » du 15, à Châtel Saint Denis.

Voici, en outre, le texte de la dépêche envoyée au Saint-Père, au nom de l'assemblée de Châtel-Saint-Denis :

Sainteté Léon XIII, Vatican, Rome.

La Société fribourgeoise d'éducation, réunie à Châtel-Saint-Denis, célèbre aujourd'hui, 15 juillet, le 25^{me} anniversaire de sa fondation. Fidélité inébranlable aux enseignements du Pontife suprême; défense de l'école chrétienne; lutte contre l'athéisme : voilà le programme de notre Société.

Bénissez l'assemblée placée sous la protection du B. P. Canisius.

Alfred GAPANY, président.

BP 8. P7
Châtel (n° 111 SFE)

Suivant l'ordre du jour, on procéda ensuite à la nomination du Comité par scrutin secret. Puis, on passa à la discussion de la seule question mise à l'étude par le Comité, savoir : *Quelles seraient les simplifications à apporter au programme primaire et comment l'emploi des livres de lecture pourrait aider à réaliser ce but?*

M. Cardinaux donne lecture des conclusions de son excellent rapport sur cette question si complexe.

La question discutée, à Châtel-Saint-Denis, par la Société fribourgeoise d'éducation, a été naguère ici même et ailleurs, l'objet de controverses ; elle est si importante et touche de si près à l'avenir et au progrès de nos écoles que nous croyons intéresser un très grand nombre de nos lecteurs qui s'occupent d'école, en donnant une certaine ampleur au résumé des débats sur ce fameux sujet, *du livre unique et son application*

M. Perriard, inspecteur scolaire, a ouvert les feux en faisant l'historique de nos livres de lecture dont il indique les étapes successives. Il rappelle que cette question vit le jour en 1879, à Courtion, où la Société d'éducation traita le thème suivant : *Comment devait être rédigé un livre de lecture?* et se déclara favorable à l'élaboration d'un manuel en trois degrés, dont le plan fut rédigé et adopté peu après. Lors du Congrès de 1892

le chemin parcouru était peu considérable, si l'on en juge par la question débattue à Estavayer, où l'idée du livre unique, qui ne comprenait alors que les degrés inférieurs et moyens, triompha de toutes les contradictions et des obstacles accumulés sur sa route. Il maintenant que la Société fribourgeoise d'éducation soit conséquente avec ses décisions antérieures, et qu'elle demande la publication à bref délai du troisième degré dont le manuscrit est terminé.

M. Perriard estime, avec le rapport dont il appuie toutes les conclusions, que l'emploi du livre de lecture dans les trois degrés de l'école primaire est le seul moyen pratique d'aboutir à la simplification tant désirée dans l'enseignement de la plupart des branches du programme.

M. Oberson, inspecteur, à Bulle, attire l'attention de l'assemblée sur les principales conclusions du rapport. La question du livre de lecture est mûre depuis longtemps, il importe de lui donner une solution définitive en livrant immédiatement à l'impression les diverses parties du 3^e degré, afin qu'on puisse en doter nos écoles dès la réouverture des classes.

La publication du nouveau manuel a été annoncée ; tous les instituteurs l'attendent avec impatience ; il faut que leur espoir ne soit pas déçu.

Quant au programme, dont la simplification est une des faces de la question mise à l'étude, il ne saurait être réduit, c'est dans l'interprétation de ce programme qu'il faut chercher un allègement. Il y a lieu encore, selon l'honorable inspecteur de la Gruyère, de modifier peut-être les procédés d'examens. L'instituteur se laisse guider dans le choix des matières qu'il enseigne, dans la répartition du temps à leur consacrer, par les exigences de l'inspecteur. Si celui-ci s'applique à questionner sur des minuties, sur les points secondaires, l'instituteur se croira obligé de reporter tous ses efforts vers ces parties accessoires au détriment peut-être des points essentiels, nécessaires, ou simplement communs.

M. Oberson souscrit à la 7^e conclusion, de laquelle il ressort que l'instituteur doit étudier la situation où il se trouve et adapter le programme, aux besoins spéciaux, économiques, des lieux. Il rappelle encore la 24^e conclusion relative aux soins à donner et à exiger relativement à l'orthographe dans toutes les branches et dans tous les exercices scolaires. Enfin, il désire que le maître travaille plus encore avec les élèves du degré inférieur à la préparation de toutes les leçons, surtout de celles dont les matières sont nouvelles.

M. le conseiller d'Etat *Python* trouve que la question a été très habilement posée ; elle indique la solution la plus juste de ce desideratum si souvent exprimé : simplification des programmes. Ceux qui, jusqu'à ce jour, ont cherché à lui donner satisfaction n'ont pu réussir, car ils ont reconnu bien vite qu'on ne peut opérer aucun retranchement dans le programme ;

toutes les branches, toutes les matières prévues pour chaque branche sont nécessaires en raison des exigences nouvelles et des difficultés grandissantes de la lutte pour l'existence.

Si l'on doit toucher au plan d'études, ce serait plutôt en vue de l'augmenter, car il est actuellement en deçà des besoins impérieux de la vie. Il ne saurait non plus être question, comme l'indique le rapport, de laisser aux maîtres la latitude de faire un choix de matières à enseigner en tenant compte du milieu et des différentes conditions et situations de la vie.

Le programme n'est donc pas élastique et ne peut se prêter à une telle interprétation. Les matières qui y sont inscrites constituent un minimum qu'il faut absolument inculquer aux jeunes citoyens et leur connaissance est indispensable à l'enfant de la plaine aussi bien qu'au montagnard et au riverain de nos lacs.

Ce qu'il faut donc rechercher avant tout, c'est le perfectionnement des méthodes et des procédés, dont la conséquence sera de donner satisfaction à ce désir de simplification des programmes en permettant aux maîtres de gagner du temps.

M. le Directeur de l'Instruction publique reconnaît donc volontiers que la méthode du livre unique sera bien le perfectionnement désirable, qu'elle constituera un progrès réel dans nos écoles. Mais il faudrait posséder le 3^e degré, car la situation actuelle est un pis aller regrettable, qu'il importe de faire disparaître. Le vœu unanime du corps enseignant sera entendu par les autorités compétentes.

M. Oberson explique ce qu'il entend par la libre interprétation du programme. Il s'agirait, non pas de retrancher une seule des matières inscrites au plan d'études, mais de choisir, suivant les circonstances et les lieux, les genres d'exercices, les morceaux de lecture et les problèmes de calcul plus directement appropriés à telle région du pays. M. Oberson émet le vœu qu'un traité soit aussi préparé pour guider les instituteurs dans l'emploi de la nouvelle méthode, désirée par tous, mais point encore comprise par un grand nombre, qui en ignorent l'idée maîtresse et se perdent dans les détails.

M. Oberson insiste sur le côté pratique que doit revêtir l'enseignement à notre époque. Si l'on doit faire tous les efforts pour soigner et améliorer l'orthographe, qui est, en somme, une question de propreté dans le langage écrit, il faut surtout songer à développer les facultés des enfants, leur inculquer des idées nouvelles, et ne point s'imaginer que le côté supérieur de l'école est absous quand on a formé de petits prodiges en orthographe, en récitation des définitions grammaticales et autres.

M. le président, signalant un nouveau point du rapport, propose d'adresser à l'autorité diocésaine un vœu relatif à la publication prochaine des tableaux d'histoire sainte.

M. le doyen Tschopp, inspecteur scolaire, estime que le rap-

porteur aurait dû exposer les conditions et les qualités d'un bon livre de lecture. Pour lui, il veut que ce manuel ait un caractère confessionnel chez nous comme en Allemagne. Il ne cessera de le réclamer. Il demande ensuite que notre livre soit pratique, qu'il renferme des morceaux destinés à combattre les vices les plus répandus, tel que l'alcoolisme; enfin, qu'il soit national.

M. *Horner*, professeur, lui répond que, si le rapporteur n'a pas exposé les qualités que le livre de lecture doit revêtir, c'est simplement parce que cela ne rentrait aucunement dans la question à traiter. Du reste, l'idée mère du livre de lecture a été expliquée et discutée maintes fois. C'est chose superflue pour quiconque a suivi le mouvement pédagogique dans notre canton.

Quant au caractère confessionnel, que réclame l'honorable inspecteur, celui-ci n'ignore pas la teneur de l'article 27 de la Constitution fédérale, article que nous avons tous combattu de toutes nos forces, mais que nous devons malheureusement subir, comme tant d'autres dispositions attentatoires aux droits de l'Eglise (telles que celles qui concernent les cimetières, le divorce, le mariage civil, etc.) Si M. le doyen parvenait jamais, avec les moyens puissants dont il dispose: sa plume, sa parole éloquente, à éliminer cet article 27 de la Constitution, tous les catholiques de la Suisse lui seraient profondément reconnaissants.

Du reste, le livre de lecture que M. l'inspecteur Tschopp a imposé à la Singine, son arrondissement scolaire, n'est pas plus confessionnel que le nôtre. Il appartient à l'instituteur de rendre son enseignement vraiment chrétien. C'est là son devoir.

Notre livre est-il pratique? Est-il vraiment national? Tous ceux qui se sont jamais donné la peine de l'ouvrir, ne sauraient lui contester ce double cachet. Pour s'en assurer, il n'y a qu'à parcourir les lectures morales et la description des districts.

Du reste, les livres de la Suisse catholique allemande, celui de Schwyz entre autres, ne sont pas faits autrement que le nôtre.

Ont encore pris la parole dans le sens des conclusions du rapporteur M. Perrotet, rév. curé; M. Oberson, préfet; M. Crausaz, qui insiste sur la nécessité de préparer à l'intention des instituteurs un guide et qui voudrait que le dévoué auteur de nos livres de lecture se chargeât encore de ce nouveau travail, le plus important peut-être, puisqu'il ne s'agirait de rien moins que d'initier notre corps enseignant à l'idée maîtresse de la méthode nouvelle.

Les conclusions du rapport n'étant pas combattues sont adoptées et, sur la proposition de M. l'inspecteur Oberson, l'assemblée se prononce, en majorité, pour le vœu suivant, qui sera adressé à la haute Commission des études: « La Société

fribourgeoise d'Education, réunie à Châtel, formule le vœu que le troisième degré du livre de lecture soit édité pour le 1^{er} novembre prochain. »

L'assemblée adhère ensuite aux desiderata suivants formulés par M. le chanoine Kleiser.

1^o Les membres de la Société d'éducation s'intéresseront à la réussite du pèlerinage d'enfants au tombeau du B. P. Canisius.

2^o Ils désirent qu'une statue ou au moins une image du grand apôtre de la foi dans notre canton soit placée dans chacune de nos écoles.

M. le président formule ce troisième vœu qu'un groupe représentant le P. Canisius, le prévôt Schneuwly et l'avoyer de l'époque, soit érigé sur une des places publiques de la capitale.

Avant de lever la séance, l'assemblée approuve les comptes présentés par M. Villard, instituteur, acclame le Comité, dont la plupart des membres sont confirmés pour une nouvelle période, et décide que la Société d'éducation tiendra à Guin ses assises de 1898.

En ce moment, l'excellente fanfare de Châtel, qui s'est déjà prodiguée le matin, se place en tête du cortège et conduit les congressistes dans l'ancienne église transformée aujourd'hui en salle de banquet. On ne saurait trouver nulle part, dans nos chefs-lieux de district, une salle plus appropriée que ce vaste vaisseau aux cérémonies de Sociétés et aux manifestations populaires ; aussi bien la seconde partie de notre fête pédagogique y a-t-elle trouvé la plus entière réussite. Signalons, en passant, la décoration sobre et de bon goût de ce spacieux local, décoration formée d'inscriptions diverses, maximes religieuses et devises patriotiques.

Près de la tribune ces mots : *peu mais bien*, paraissaient y avoir été placés comme un conseil aux orateurs. Avons-nous besoin d'ajouter qu'aucun n'a songé à s'y conformer. Qu'importe, au reste, lorsque l'enthousiasme vibre partout et que les discours, si longs qu'ils soient, réveillent un écho dans chaque cœur. M. Collaud, administrateur, est constitué major de table, et sous son sceptre la partie oratoire ne va pas languir.

La série des toasts est bientôt ouverte par M. Jules Schmutz, instituteur à Fiaugères, qui, en fort bons termes, salue le Saint-Père, l'épiscopat et le clergé. Il trouve des accents convaincus pour remercier ce clergé fribourgeois si ami de l'école et son plus ferme appui. Il signale dans les rangs ceux de ses membres qui, plus directement, soit comme visiteurs de classe, inspecteurs, s'intéressent à l'enseignement, et l'éloge qu'il fait du dévoué pédagogue dont s'honore le canton est souligné par des bravos unanimes et répétés.

M. le rév. curé Comte monte à la tribune, et l'apparition de ce prêtre vénérable, cet orateur aimé de nos congrès scolaires, est saluée par les acclamations de l'assemblée. A l'heure où Fribourg, avec la Suisse catholique et les pays qui ont eu

l'honneur de posséder le P. Canisius, prépare des fêtes grandioses en l'honneur du Restaurateur de la foi du Christ dans le canton ; après un quart de siècle durant lequel notre Association a tracé un sillon profond autant que fécond dans cette terre forte de l'école fribourgeoise, le vénéré curé de Châtel savoure avec délices la pensée que les noces d'argent de la Société d'éducation se célèbrent dans sa paroisse bien-aimée.

Il fait ensuite une apologie remarquable de la Société et de ses œuvres. Il la montre constamment fidèle au plan tracé par ses fondateurs, et sans cesse appliquée à sauvegarder, par l'école, les grandes idées résumées par la devise de son drapeau : Dieu, Eglise, Patrie.

Et maintenant, s'écrie-t-il, après 25 ans de labeurs et d'efforts bénis, nous nous sommes retrouvés ce matin près de Dieu, avec les mêmes intentions droites, le même courage et les mêmes espérances. Toujours notre Association saura inspirer à ses membres le respect de l'autorité civile, du gouvernement fribourgeois si dévoué aux intérêts religieux, moraux et matériels des populations.

Ici, M. Comte salue la Société d'éducation, dans la personne du premier de ses membres, dans l'éminent magistrat qui dirige si bien le dicastère de l'Instruction publique et dont les talents sont un honneur pour le pays. Comme par le passé, les membres de notre Société s'efforceront de resserrer entre eux cette union qui les a rendus si forts jusqu'à ce jour.

Le corps enseignant sait que les membres du clergé sont ses meilleurs amis, comme ceux-ci trouvent dans les instituteurs leurs collaborateurs les plus dévoués. N'est-ce pas pour l'encouragement des uns et des autres qu'a retenti cette parole : « Ce que vous faites au plus petit de vos frères, c'est à Moi que vous le faites ? » L'union entre le presbytère et l'école, cette confiance réciproque entre ceux à qui est confiée la mission éducatrice du peuple n'est-elle pas la note caractéristique de notre canton ? Elle sera toujours pour notre école fribourgeoise une garantie de succès.

Sursum corda ! dit-il encore ; travaillons par l'école, unis et sans trêve, pour le bien général du pays ; opposons-nous à la pestilence des idées nouvelles ; luttons contre le souffle de l'égoïsme, de la jouissance, qui, ailleurs, se fait si impétueux ; dirigeons par la parole et par l'exemple la belle jeunesse dont nous préparons l'avenir, dans le chemin du bien et de la vertu, et nous aurons bien mérité de Dieu, de l'Eglise et de la patrie.

M. Comte boit à la prospérité et à la conservation de la Société d'éducation dans l'esprit de ses fondateurs.

Une triple salve d'applaudissements accueille cette magistrale improvisation, dont notre plume n'a pu qu'effleurer quelques idées principales.

La Société de chant des instituteurs de la Sarine interprète

ensuite le chœur l'*Océan*, avec une délicatesse d'expression et une sûreté qui fait honneur à son dévoué directeur M. Galley.

Le toast à la patrie et aux autorités a été porté par monsieur *Schrætter*, instituteur à Fruence. M. le conseiller d'Etat *Python* a répondu au nom du gouvernement.

Nous célébrons aujourd'hui un événement important, le jubilé de la Société d'éducation, qui compte un quart de siècle d'existence, âge respectable pour une association ayant un but si général. A cette heure, il n'est pas sans utilité de jeter un regard vers le passé de notre Société, pour nous rappeler et les conditions de sa fondation et les hommes qui ont entouré son berceau.

C'était en 1872, un orage grondait sur la Suisse : on avait projeté une nouvelle Constitution, dont le but était de ravir à une partie du pays la religion des ancêtres. Mais des hommes de foi, d'intelligence, se sont levés et ont opposé une résistance victorieuse aux tentatives du dehors. Il en sera toujours ainsi : la lutte pour la propagation des idées se concentrera toujours sur l'école, car est maître de l'avenir celui qui possède la jeunesse.

En créant la Société d'éducation, ses fondateurs ont donc sauvégarde notre jeunesse et nous jouissons aujourd'hui des fruits de leurs travaux.

M. *Python* rappelle les services rendus par la Société dans le domaine de l'école. N'est-ce pas à elle que nous devons la plupart des perfectionnements qui ont élevé graduellement le niveau de nos écoles primaires à la hauteur de celles des cantons confédérés ? Si les adversaires de l'enseignement chrétien ont renoncé à la lutte, si en 1882 la tentative du *Schulvogt* a piteusement échoué, c'est parce que notre enseignement était à la hauteur.

On n'ose plus nous attaquer en face, on cherche en vain des prétextes. Aujourd'hui, on croit réussir avec le *plat d'argent*. S'il le faut, nous accepterons le cadeau, mais nous ne vendrons jamais nos enfants.

M. le Directeur de l'Instruction publique exprime donc sa reconnaissance à la Société d'éducation ; c'est par elle que les idées de progrès, d'avancement, ont été jetées aux quatre vents ; c'est elle qui a éclairé l'opinion sur la nécessité des réformes en matières scolaires et préparé le terrain aux améliorations successives. Il faut qu'elle poursuive résolument sa tâche et qu'elle continue à exercer une action décisive dans le canton qui tend à prendre une situation spéciale dans le concert des cantons catholiques. Il faut que le canton qui a l'honneur de posséder l'Université donne l'exemple.

M. *Python* passe ensuite en revue ce qu'il reste encore à faire dans l'école. Il parle des degrés divers de l'instruction publique, des progrès réalisés durant ces dernières années au point de vue de l'enseignement professionnel.

L'honorable Directeur de l'Instruction publique conclut en portant son toast aux fondateurs de la Société. Efforçons-nous de suivre leur exemple ; travaillons comme eux, par le progrès de l'école, au bien du pays, et rappelons-nous sans cesse, en prenant la résolution de sauvegarder notre jeunesse, le P. Canisius, ce premier fondateur de notre belle et puissante Société d'éducation (Applaudissements prolongés.)

Les instituteurs de la Broye exécutent parfaitement le beau chant : *Le lever du soleil sur les Alpes*, sous la direction de M. Blanc, professeur.

M. Oberson, inspecteur, boit aux autorités locales, à la population de Châtel et du district de la Veveyse, qui nous ont préparé une si belle fête.

M. Victor Genoud, le jeune et intelligent syndic de Châtel, répond en portant le toast à la Société pédagogique fribourgeoise.

M. Mossier, greffier, salue nos hôtes du Valais et boit à l'union toujours plus intime des éducateurs de la Suisse catholique.

Beau discours de M. le directeur des écoles de Monthey, qui remercie l'orateur précédent et boit à l'Université

Mais voici un incident qui élève à son comble l'émotion de l'assemblée. M. Gapany monte à la tribune et présente M^{me} Demierre, qui célèbre cette année le cinquantième anniversaire de son entrée en fonctions dans la carrière de l'enseignement. Humble et dévouée, telle s'est toujours montrée, durant un demi-siècle, M^{me} Demierre, à qui M. le président remet, au nom de la Société d'Education, une montre d'or, comme marque de reconnaissance et en témoignage de sympathie, pendant que la salle retentit en applaudissements. Rien de réconfortant comme cette scène, gracieuse s'il en fut. Chacun s'empresse de féliciter cette humble institutrice qui, malgré l'émotion qui l'envahit, peut encore prononcer, avec une bonhomie admirable, le petit et délicat discours que nous avons tenu à conserver :

MESSIEURS LES RÉVÉRENTS ECCLÉSIASTIQUES,
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
MESSIEURS LES PRÉFETS, INSPECTEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En face de tant d'éloges et de sympathie, je sens le devoir d'exprimer quelques mots de profonde reconnaissance. Mais en présence d'une si honorable Société, je sens aussi mon incapacité. C'est pourquoi je réclame autant d'indulgence qu'on a eu de bonté à me provoquer.

Arrivée à une si belle carrière, mon premier sentiment de gratitude se porte vers la divine Providence qui m'a donné le goût et l'inclination de me vouer à l'enseignement et à l'éducation de ces chers petits enfants qui faisaient autrefois la partie favorite du troupeau de Jésus sur la terre. Je la remercie, cette Providence, de m'avoir

donné et conservé une santé qui ne m'a jamais fait défaut au milieu de ce pénible labeur. Oui, il est pénible, ne le dissimulons pas : il faut avoir une poitrine de fer. Mais puisque nous sommes condamnés à gagner notre pain à la sueur de notre front, il est glorieux et consolant de travailler, non sur la matière insensible, mais bien sur des esprits et des cœurs. Je dois encore rendre grâce à Dieu de m'avoir exemptée d'une maladie qu'on appelle vulgairement : pierre qui roule ne ramasse pas mousse. Lorsque, en 1851, je quittais Villangeaux, petit hameau de la paroisse de Promasens, où j'ai débuté en 1847, pour me rendre à ce cher Estavayer où j'avais déjà passé les années de mon adolescence et où j'ai acquis les petites connaissances que je possède, les bons bourgeois de cette première localité me dirent : Vous ne resterez pas plus d'une année à Estavayer. Les 46 ans écoulés que j'ai traversés dans cette ville prouvent que je n'ai pas beaucoup roulé. Malgré cette longue stabilité, je n'ai pas recueilli beaucoup de mousse, soit pour des raisons particulières, soit que la position de l'instituteur était jusqu'à ce jour très précaire. Mais maintenant, grâce au bon vouloir, au dévouement des autorités cantonales, surtout aux généreux efforts de M. le directeur de l'Instruction publique qui, en revisant les statuts de la caisse de retraite des instituteurs, a procuré une honnête situation pour l'avenir.

Mes hommages et respectueuse soumission aux autorités supérieures. Ma plus vive et sensible gratitude à M. Gapany, notre zélé et dévoué inspecteur, pour la belle fête qu'il a improvisée aujourd'hui en mon honneur. Une main cordiale et reconnaissante tendue à mes chers collègues.

Je finis avec cette belle pensée dictée par l'Esprit-Saint : Ceux qui instruiront les autres dans la vertu et la bonne science brilleront comme des astres dans l'Eternité. C'est le vœu ardent que je forme pour tout le corps enseignant sibourgeois à la tête duquel je place les vénérées autorités ecclésiastiques et civiles.

Bientôt les libres conversations s'engagent, c'est l'heure propice aux épanchements de l'amitié. La fanfare fait même entendre quelques morceaux de son répertoire réellement très étendu ; la Société des instituteurs veveysans, qui s'est fait entendre à l'ouverture de la séance, nous donne, une production bien goûlée, le canon tonne encore en notre honneur. Mais, hélas ! comme les roses, les plus belles fêtes du monde ont le pire destin.

Ce sera bientôt le moment de quitter le chef-lieu de la Veveyse, qui se transforme en cité industrielle, grâce à ses installations électriques, son tram, et ses diverses entreprises, mais qui gardera précieusement son bon renom d'hospitalité cordiale et sincère.

Disons-lui merci, et au revoir dans sept ans.